

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 16 février 2026 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- le conseiller M. Neil Morrison
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente. La conseillère Mme Marie T. Dupont et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillierier sont absentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 16 février 2026 à 19 h 33.

2026-02-027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 février 2026 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode, soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 16 février 2026
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion du *Règlement numéro 361-26 modifiant le Règlement sur les nuisances numéro 328-19 (RMH 450)*
4. Mandat et autorisation de paiement – *Gespro Groupe Conseil* – Services professionnels – Étude de faisabilité et estimation des coûts pour la desserte en infrastructures d'un développement résidentiel
5. **Période de questions**
6. Levée de la séance extraordinaire du 16 février 2026

2026-02-028

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 328-19 (RMH 450)

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de *Règlement numéro 361-26 modifiant le Règlement sur les nuisances numéro 328-19 (RMH 450)* est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller M. Paul Gauthier à l'effet qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2026-02-029

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – GESPRO GROUPE CONSEIL – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET ESTIMATION DES COÛTS POUR LA DESSERTÉ EN INFRASTRUCTURES D'UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Gespro Groupe Conseil* pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité et estimation des coûts pour la desserte en infrastructures d'un développement résidentiel au montant de 12 700 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Neil Morrison

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil octroie le mandat à *Gespro Groupe Conseil* pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité et estimation des coûts pour la desserte en infrastructures d'un développement résidentiel ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *Gespro Groupe Conseil* un montant de 14 601,83 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 710 00 000 pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité et estimation des coûts pour la desserte en infrastructures d'un développement résidentiel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2026-02-030

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance extraordinaire du 16 février 2026 soit levée à 20 h 06.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay, maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière